



Engagement **du savoir travailler ensemble**

Vous sont présentés ci-après une liste (non exhaustive) d'engagements du « savoir travailler ensemble ». Ces engagements restent indicatifs, il revient **exclusivement** aux parents et au baby-sitter de se mettre d'accord sur les termes de l'embauche.

► LES BABY-SITTERS

Leur Rôle : Les baby-sitters sont employés par les parents pour garder occasionnellement leurs enfants.

Leurs engagements :

- Participer à la journée d'information, sur les missions du baby-sitter
- Renseigner ses coordonnées exactes et informer de tous changements
- Déterminer au préalable et conjointement avec les parents les modalités de garde (horaires, prestation, tarif, lieu)
- Respecter le domicile de la famille et leur vie privée
- Être joignable par les parents pendant la garde
- Veiller à la sécurité des enfants, en respectant les consignes données par les parents
- Avertir les parents le plus rapidement possible en cas d'incident
- Prévenir suffisamment tôt les parents en cas de désistement

► LES PARENTS

Leur Rôle : Les parents emploient un(e) baby-sitter pour faire garder leurs enfants.

Leurs engagements

- Déterminer au préalable et conjointement avec le baby-sitter les modalités de garde (horaires, prestation, tarif, lieu, nombre d'enfants)
- Renseigner ses coordonnées exactes au baby-sitter
- Respecter le baby-sitter et sa vie privée, rester discret et être à son écoute.
- Être joignable par le baby-sitter pendant la garde
- Veiller à la sécurité du baby-sitter (par exemple : en raccompagnant le jeune jusqu'à son domicile)
- Prévenir suffisamment tôt le baby-sitter en cas de désistement
- Payer légalement le baby-sitter **immédiatement** après la garde -sauf accord commun-.



Décharge de responsabilité Mairie Poppins

Ce service est mis à disposition de l'utilisateur (parent et baby-sitter) à condition que celui-ci accepte sans dérogation les conditions contenues dans cette présente décharge.

Le réseau de Baby-sitting mis en place sur la Commune de Meung-sur-Loire est un service gratuit permettant la mise en relation des baby-sitters et des parents de la commune. L'accès à la plateforme de mise en relation est soumis à l'acceptation des présentes conditions, les parents s'engagent donc à ne divulguer ni ses identifiants d'accès, ni les coordonnées des jeunes.

La commune –n'en ayant pas la capacité- n'atteste en aucun cas des compétences du jeune aux missions de baby-sitter. Elle atteste seulement de sa participation à la session d'information. Les parents employeurs demeurent les **seuls** capables de déterminer des capacités du jeune choisi.

Ainsi la commune facilite seulement la mise en relation, aucun contrat ne la lie ni aux baby-sitters, ni aux parents. Il convient de rappeler qu'il revient exclusivement aux parents et au baby-sitter de se mettre d'accord sur les termes de l'embauche.

La Commune dégage toutes responsabilités en cas de dommages ou litige.

Je certifie sur l'honneur accepter sans dérogation les conditions contenues dans cette présente décharge.

Nom et prénom des parents :

Signature des parents :



Décharge de responsabilité Mairie Poppins

Ce service est mis à disposition de l'utilisateur (parent et baby-sitter) à condition que celui-ci accepte sans dérogation les conditions contenues dans cette présente décharge.

Le réseau de Baby-sitting mis en place sur la Commune de Meung-sur-Loire est un service gratuit permettant la mise en relation des baby-sitters et des parents de la commune. L'accès à la plateforme de mise en relation est soumis à l'acceptation des présentes conditions, les parents s'engagent donc à ne divulguer ni ses identifiants d'accès, ni les coordonnées des jeunes.

La commune –n'en ayant pas la capacité- n'atteste en aucun cas des compétences du jeune aux missions de baby-sitter. Elle atteste seulement de sa participation à la session d'information. Les parents employeurs demeurent les **seuls** capables de déterminer des capacités du jeune choisi.

Ainsi la commune facilite seulement la mise en relation, aucun contrat ne la lie ni aux baby-sitters, ni aux parents. Il convient de rappeler qu'il revient exclusivement aux parents et au baby-sitter de se mettre d'accord sur les termes de l'embauche.

La Commune dégage toutes responsabilités en cas de dommages ou litige.

Je certifie sur l'honneur accepter sans dérogation les conditions contenues dans cette présente décharge.

Nom et prénom du baby-sitter :

Signature du baby-sitter :

Pour les mineurs, signature des parents :